



- Aide, assistance et accompagnement à la décision et à la gestion d'installations de professionnels (SEL),
- de leurs évolutions (regroupement, holding, cession de parts,..) et
- des extinctions d'activités professionnelles libérales.

Certains s'interrogent sur un passage en Société d'exercice libéral (SEL) pour stabiliser et contrôler ses revenus, préparer un ralentissement dans un cumul emploi/retraite ou dans une sortie en « biseau », une association, un regroupement,...

Notre association vous accompagne dans toutes les étapes de votre vie professionnelle:

- ❖ le passage en SEL de la simulation à la réalisation,
- ❖ la vie de la SEL: formations, alertes juridiques, rencontres avec des spécialistes en gestion de patrimoine,...
- ❖ les holdings de SEL de l'explication à la réalisation,
- ❖ le cumul emploi/retraite, la sortie professionnelle, l'animation de rencontres junior/senior,...



ANSEL, c'est aussi l'organisation de nombreux séminaires et réunions en France et à l'étranger afin de faciliter les échanges et la découverte de nouveaux marchés...

Le passage en SEL la simulation pour un bon diagnostic

Par une simulation, indispensable pour évaluer vos besoins, votre activité professionnelle et votre situation personnelle, nous calculons votre « net disponible » au regard de vos revenus et de vos charges (remboursements d'emprunts, impôts et charges sociales,..), professionnels ou personnels, et ceci en tant qu'indépendant ou fonctionnant en SEL après **une cession** ou **un apport** de votre clientèle.

Nous vous proposons de véritables projections de vos revenus professionnels et personnels en les intégrant dans votre foyer fiscal : Apprenons à raisonner en « disponible après impôts et charges sociales »

Le choix entre l'apport et la cession

Pour l'apport:

Augmentation des capacités d'épargne
Pas d'endettement personnel
Transmission du cabinet à court terme
Paiement différé de la plus-value
Clientèle créée
Apport certifié par un commissaire aux apports

Pour la vente:

Réduction d'impôt pour souscription au capital d'une société nouvelle
Besoins de liquidités
Endettement personnel
Transmission du cabinet à moyen/long terme
Paiement immédiat de la plus-value
Clientèle achetée

De nombreuses SEL de médecins et chirurgiens-dentistes se sont construites par le mécanisme de la cession de la clientèle à la SEL pour:

- ❖ Dégager des ressources financières immédiates pour financer des besoins personnels;
- ❖ Rembourser des emprunts personnels,
- ❖ Réduire le poids des prélèvements obligatoires en utilisant un crédit-vendeur dont le remboursement ne supporte aucun prélèvement obligatoire.

Mais cela oblige à payer l'impôt sur la plus value et cela endette la société.

Il faut donc étudier le mécanisme de l'apport de la clientèle qui n'amène pas d'endettement et sauvegarde la capacité d'emprunt de la société et sa capacité d'épargne, qui reporte l'impôt sur la plus value à travers un régime de faveur, mais à l'inverse ne permet pas de disposer d'un capital pour se désendetter.

Seule la simulation permet de percevoir les conséquences d'un passage en SEL sur son patrimoine .

Le passage en SEL

la réalisation

La simulation a rendu plus facile le choix d'un passage optimisé

Nous organisons votre passage en SEL

- avec notre commissaire aux comptes si le mécanisme de l'apport est choisi :
 - ✓ réalisation du contrat d'apport
- Avec nos avocats et formalistes
 - ✓ Statuts, acte de cession de la clientèle, parts de SCM,..
 - ✓ Assemblée générale extraordinaire,
 - ✓ Annonce légale,
 - ✓ Gestion des formalités et inscription à l'ordre.

Nous nous chargeons de toutes les démarches juridiques, impôts, greffe du tribunal de commerce, ordre.

Nous nous chargeons des modifications juridiques du pourtour de l'outil professionnel:

- Bail
- SCM
- Règlement intérieur
- Apport du contrat clinique,...



La vie de la SEL

le suivi



L'association accompagne ses adhérents en

- informant (revues papier « Pincée de Sel et électroniques ANSEL's net),
 - organisant régulièrement des séminaires avec des
 - ✓ notaires,
 - ✓ spécialistes dans la gestion du patrimoine,
 - ✓ experts-comptables,
 - ✓ avocats
 - communiquant par l'intermédiaire de plusieurs sites internet:
 - ✓ www.societe-liberale.com
 - ✓ www.strategiesderetraite.com
 - ✓ www.esavoir.com
 - initiant des recours juridiques (Conseil d'Etat, C Cas, C. Constitutionnel,..)
-
-

La vie de la SEL le suivi

La SEL étant un outil d'association, nous réalisons régulièrement **des évaluations de fonds ou de parts** (ou actions) sociales pour des cessions entre sénior et junior, pour des regroupements professionnels.

L'ANSEL a permis **les holdings** de SEL pour toutes les professions libérales. Notre équipe construit avec vous votre nouvel outil afin de vous faire passer d'une **économie** statique à une économie d'innovation ou **dynamique** : (regroupement, intégration d'un junior, sortie d'actifs patrimoniaux,..)

La décision de réaliser une holding venant chapeauter la ou les SEL amène à une démarche « haute couture » adaptée au cas par cas.

Il faudra :

- Réaliser une évaluation de l'intérêt de la holding par **une consultation** individuelle;
- puis décider la holding soit par **apport** des parts sociales et confirmation par commissaire aux apports, soit par **cession** des parts ou actions de la SEL.

Un véritable travail d'ingénierie financière et juridique est nécessaire.

Notre équipe est incontestablement leader dans nos professions pour ce type de montage.

Nous assumons et réalisons toutes les étapes à vos côtés.

Les mécanismes de regroupement professionnel nécessitent des réunions d'explication et de compréhension des mécanismes juridiques parfois complexes et évolutifs en les adaptant aux intérêts de chacun.

Notre expertise dans nos professions, notre longue expérience de la communication nous permet d'assumer complètement cette mission d'intermédiation que nous réalisons avec nos conseillers juridiques.



La vie professionnelle et la



Les professionnels libéraux, dans leur grande majorité, sont rentrés tardivement sur le marché du travail.

La retraite pleine à 60/62 ans n'est donc pas pour eux.

Il se pose la question de l'éventuelle nécessité financière de poursuivre une activité pour suppléer une pension de retraite fondante, d'autant que les clientèles se revendent mal et que le recours patrimonial pour le maintien du niveau de vie est désormais altéré.

Si l'on ne répond pas aux critères, certaines obligations sont imposées par les administrations.

Du fait de ces seuils, des contraintes liées à la situation personnelle de chacun d'entre nous, et disons le clairement, d'une évolution économique défavorable, il se révèle de plus en plus nécessaire de conforter cette décision et cette démarche en s'aidant de **simulations**.

Découvrez l'intérêt majeur de la maîtrise de vos rémunérations de gérance en étudiant des comparatifs de situation en BNC ou en SEL.

Faut-il ...

- Ralentir à 60 ou 62 ans, arrêter à 65 ou 67 ans, ou mixer ?
- Continuer à travailler sans prendre sa retraite anticipée ou non ?
- Garder une activité réduite cumulée avec une pension de retraite, même partielle ?
- Est-ce si intéressant que cela de racheter des trimestres ou des points ?
- Et si je rachète des points, quelle sera l'incidence de ce rachat sur la pension de réversion de mon ayant-droit ?
- N'aurais-je pas plutôt intérêt à favoriser des produits du marché (Madelin, ou autre..) permettant de nommer le bénéficiaire en cas de réversion ?
- Le relevé de situation individuelle reçu de ma caisse de retraite est-il exact et comment le contrôler ?
- Si j'ai un repreneur de ma clientèle, puis-je bénéficier des mesures d'exonération de la plus-value au titre du départ en retraite ?

...

Pour ceux exerçant en SEL, la société est-elle intéressante pour stabiliser mes revenus ?

Nous avons mis en place des **simulations de cumul emploi/retraite** pour les médecins et les chirurgiens-dentistes (en cours pour les autres professions)

Concrètement l'ANSEL vous propose

I - Des simulations :

- de passage en SEL
- de mise en holding de SEL
- de cumul emploi/retraite

II - Des consultations pour la réalisation de

- SEL
- Holding

III - Des évaluations opposables à l'administration fiscale (validée par un commissaire aux apports)

- ❖ de fonds libéral pour un apport à une SEL
- ❖ de parts sociales de SEL pour :
 - Une cession à un junior,
 - Un apport à une holding
 - Une cession à une holding

IV - La construction complète des structures

- de SEL en apport ou en cession
- des adaptations statutaires en cas d'intégration de nouvel associé, augmentation capital social,...
- de Holding et le choix de celle-ci dans sa construction,
- de SCM, ...

V - Le diagnostic patrimonial intégrant les modifications initiées par le changement du cadre professionnel

VI - Le suivi dans la gestion

**Le formalisme de nos actions passe par
une structure dédiée spécifique :**

TUTORLIB SAS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom _____

Prénom _____

Spécialité _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Téléphone _____

E-mail _____

EXERCICE barrer ce qui ne vous correspond pas

Secteur 1

Secteur 2

Non conventionné

Cabinet individuel

Exercice à frais communs

Société de fait

Société civile de moyens

Société civile professionnelle

Groupement d'intérêt économique

IMPORTANT en BNC ou en SELARL

Avez-vous créé votre clientèle OUI

NON

Si vous avez acheté votre clientèle: à quel prix?

VOS OBJECTIFS

DOSSIER **SIMULATION PASSAGE EN SEL**

ou

CONSULTATION INDIVIDUELLE POUR HOLDING

Entourer la simulation de votre choix

(un dossier par simulation)

Joindre à ce dossier les pièces suivantes :

La fiche de renseignements

En BNC : **3 dernières liasses 2035 complètes** avec détail du dernier tableau des amortissements de matériel;

En SELARL : **dernier bilan complet** avec détail des comptes de résultat, rémunérations et dividendes des 3 derniers exercices;

3 derniers avis d'imposition

Déclaration des revenus 2042 et 2042 C

Déclaration des revenus 2044 si biens locatifs

Déclaration 2072 si SCI à l'IR

Vos prêts personnels et professionnels en cours : *joindre les tableaux de remboursement des prêts.*

Un chèque de 600 € TTC/simulation à l'ordre de TUTORLIB SAS

CONCERNANT LA SIMULATION CUMUL EMPLOI RETRAITE

En sus des pièces indiquées, joindre:

Dernier appel de cotisation de la caisse de retraite (CARMF, CARCDSF, ...) avec récapitulatif des montants des retraites acquises.

PLAN de CARRIERE : Relevé de situation individuelle avec l'estimation indicative globale de vos droits à la retraite.

Nous indiquer vos objectifs: (plus de temps libre, recherche d'un junior, association, passage vers un poste de salarié,...)

DOSSIER A ADRESSER A :
ANSEL- BP 60194 - 21205 BEAUNE CEDEX